

## Enfance en situation de handicap : sortir du binaire

**Fin février, le rapport de l'ONU sur les droits des personnes handicapées a été rendu public. Il défend une désinstitutionnalisation totale et exhorte la France à fermer l'ensemble de ses établissements médico-sociaux. La CNAPE ne partage pas cette approche et prône d'autres solutions pour l'inclusion des enfants handicapés.**

Les réponses à apporter aux enfants et aux jeunes handicapés ne peuvent se satisfaire d'une logique binaire : désinstitutionnalisation et accueil en milieu scolaire ou accueil en établissement spécialisé.

Une société plus inclusive est souhaitable et relève du possible. Il convient d'imaginer des réponses hybrides alliant le droit commun et le médico-social. La France se doit de favoriser un système offrant une pluralité de réponses. À cet effet, il est nécessaire de poursuivre la transformation de l'offre médico-sociale et du milieu ordinaire dans toutes les dimensions.

Dès la crèche mais aussi à l'école, dans les temps périscolaires, les loisirs, la culture, le sport, le soin, la rue, la cité ... il convient de porter les efforts. Ces espaces doivent être à la fois accessibles et bien-traitants à l'égard de chaque enfant, en situation de handicap ou non. Afin d'atteindre ces objectifs et de créer un environnement épanouissant pour chacun, une coopération, une articulation, et des allers retours, le cas échéant, entre le milieu spécialisé et le droit commun sont indispensables.

L'inclusion des enfants en situation de handicap aujourd'hui, c'est pouvoir dessiner pour demain une société bienveillante et non discriminante.

### CONTACT

**Marie-Charlotte  
Lanniée**

Responsable de la  
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

### À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE reconnue d'utilité publique depuis 1982.